



Association Française de PROMotion du SELKirk (AFPROSELK)

12, rue Blanche
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

+33 (0)1 48 79 34 65

+33 (0)6 74 92 20 99

<http://afproselk.e-monsite.com/>

<https://www.facebook.com/groups/AFPROSELK/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26-04-2017
(PROCES-VERBAL)

Dans le cadre du rattrapage des comptes rendus 2016-2017 effectué par Florence PRUVOST-DEWEVRE, secrétaire élue le 21/06/2017, à partir des verbatims des conversations privées de groupe correspondantes.

Ordre du jour :

1. Préparation de la Spéciale d'élevage du samedi 27 mai 2017 à Birac-sur-Trec (47),
2. Préparation de l'Assemblée générale ordinaire,
3. Organisation d'une Spéciale d'élevage dans le premier semestre de l'année 2018.

Présentes :

- Katia ASPAR,
- Françoise BOVAIS-LIEGEOIS,
- Anaïs BRION.

Absentes :

- Fabienne MATHIS
- Marie-Noël GEHIN (Présidente d'honneur sans droit de vote, invitée de droit).

Le conseil d'administration débute à 21h15 avec confirmation de la vérification du nombre des présents à l'ouverture. Cette réunion se tient sur l'ordre du jour de la réunion du 16 avril (points 1 et 2) augmenté d'un point d'actualité. Deux postes sont non pourvus pour deux ans qui seront réouverts à l'assemblée générale ordinaire..

AFPROSELK CA 2017.04.26
P.1.

1/ Préparation de la Spéciale d'élevage du samedi 27 mai 2017 à Birac-sur-Trec :

Cette seconde spéciale a été organisée à la demande de plusieurs éleveurs du Sud-Ouest. Madame Fabienne Mathis, secrétaire du Club, a été mandatée pour l'organiser. Convention a été signée avec l'International Somali & Abyssinian League (ISAL). Statutairement, il nous faut réunir 16 chats, faute de quoi les « Excellents » recueillis à cette occasion ne seront pas comptés dans le Système de Qualification des Reproducteurs (SQR).

Pour rappel, les « Spéciales d'élevage », sont un pivot du SQR du LOOF (puisqu'ils permettent aux chats d'accéder au niveau supérieur de classement individuel = Recommandé = Niveau 4... et potentiellement, aux Niveaux « Elite » au titre de la descendance = Elite B et Elite A).

Elles doivent, en conséquence, « réunir un nombre suffisamment représentatif de sujets de la race de tous horizons », et être accessibles de tous les éleveurs.

Les spéciales de février 2016 (Tours) et de janvier 2017 (Paris) ont regroupé 34 chats sur site (dont 28 chats en jugement) pour la première, et 50 chats sur site (dont 44 en jugement) pour la deuxième. Pour celle-ci, il nous faut seize chats pour la valider (aucune dérogation possible) sinon, elle sera requalifiée en « spéciale de race » et jugée en même temps que les autres races. Madame Aline NOËL (juge LOOF et TICA) assurera les jugements.

Au pointage effectué le 27/04 avec ISAL, plusieurs personnes ont confirmé leur participation à Birac-sur-Trec : Fabienne MATHIS, Anaïs BRION, Sarah WALKER (3 chats), Eva KARIOTTI (2 chats), Isabelle LOPEZ, Florence PRUVOST (1 chat) et Françoise BOVAIS-LIEGEOIS (1 chat). Céline REBEIX s'est désistée. Ceci représente un total prévisible de 14 chats... mais au pointage, seulement 9 chats sont réellement inscrits auprès d'ISAL.

Avant de faire déplacer Sarah WALKER (venant du Royaume-Uni, Coventry) et Eva KARIOTTI (depuis Athènes), il nous faut donc trouver au moins 4 chats (compte tenu des absences possibles). Une spéciale à 20 chats minimum (nombre qu'il nous faudra trouver l'an prochain compte tenu des naissances 2016) serait assez significative.

Partant du principe d'une spéciale à 16 chats, et pour garantir la proportionnalité avec la spéciale de janvier, le Conseil d'administration adopte le principe de récompenser : le meilleur mâle, la meilleure femelle, le meilleur neutre et le meilleur chaton, et de récompenser les quatre meilleurs de la Spéciale d'élevage. Madame Aline Noël-Garel (juge LOOF et TICA) assurera le jugement de la spéciale.

Anaïs BRION s'étant proposée pour élaborer une liste de cadeaux¹, cette question sera examinée par le conseil d'administration le **mercredi 3 mai prochain**.

2/ Préparation de l'Assemblée générale ordinaire :

Le rapport moral sera rédigé par la Présidente, de même que les rapports de présentation concernant le renouvellement du conseil d'administration et les autres points à l'ordre du jour car Fabienne MATHIS (secrétaire) ne s'est pas mise en situation de participer aux débats du conseil d'administration.

¹ Pour mémoire, le budget total consacré à la Spéciale de janvier 2017, briefing et debriefing inclus, n'a pas dépassé 210€

Le rapport financier sera préparé par Katia ASPAR, Anaïs BRION (trésorière en titre) ayant exprimé ne pas avoir le temps de le rédiger du fait de son état de santé (grossesse) et de ses charges professionnelles et d'élevage.

L'admission des membres honoraires sera examinée au cours de l'Assemblée générale ordinaire prévue le 17 mai 2017, soit 10 jours avant la spéciale d'élevage du samedi 27 mai 2017.

a) **Examen des adhésions** :

Les articles 6 et 11 des Statuts donnent compétence au Conseil d'Administration pour se prononcer sur les admissions.

Ne s'étant pas prononcé en 2016 (depuis l'élargissement du Conseil d'administration) ni 2017 sur ce point, toutes les adhésions depuis l'assemblée générale du 1^{er} juin 2016 sont donc examinées.

Madame Anaïs BRION a quitté la réunion à 22h30 en donnant mandat à Katia ASPAR de voter pour toutes les admissions.

Prénom NOM	Date demande	Décision
Céline REBEIX	09/05/2016	Refus – 2 votes contre
Dorine POURRERE	02/07/2016	Acceptation
Claire LURIN	22/11/2016	Acceptation
Patrice HEBERT	27/01/2017	Acceptation
Carine BAISSÉ	22/12/2016	Acceptation
Sabrina MARTINEZ	01/01/2017	Acceptation
Audrey CHOCHOIS	23/12/2016	Refus - 2 votes contre
Josée LETENDRE	21/12/2016	Acceptation
Mathieu SAUNIER	21/12/2016	Acceptation
Valérie MASSELIS	21/01/2017	Refus - 2 votes contre
Isabelle LOPEZ	21/12/2016	Refus - 2 votes contre
Sarah Louise WALKER	21/12/2016	Acceptation
Michèle MESTON-SERVEL	09/01/2017	Acceptation.
Nolwenn CROCHARD	04/04/2017	Acceptation

Le conseil d'administration décide de se réunir à l'avenir une fois par mois pour éviter une carence dans l'admission des membres de l'association et charge la Présidente d'avertir les postulants refusés et de leur faire rembourser les adhésions (ou aux parrains si l'adhésion a été réglée par eux).

b) **Prise d'acte de la perte de qualité de membre** :

Depuis la dernière assemblée générale, plusieurs membres n'ont pas renouvelé leur adhésion. Le conseil d'administration doit prendre acte de la perte de qualité de membre et de ses conséquences sur l'organisation du club.

Le conseil d'administration prend acte de la perte de qualité de membre de Madame Séverine DUMONT-DECOCQ (Chatterie Kirlee-Cotoon) qui n'a pas renouvelé son adhésion.

A PPROSELK CA 2017.04.26

P3

Madame Sophie Fontana n'a pas complété son adhésion « éleveur » (elle a envoyé le montant pour adhérent parrainé) malgré plusieurs relances, dont le 04 mars 2017. Membre du conseil d'administration, son poste est donc ouvert à la candidature pour la durée restant à courir (2 ans).

Le Conseil d'administration prend acte de la perte de qualité de membre de Madame Sophie FONTANA et, par voie de conséquence, de sa perte de qualité d'administrateur du Club, et qu'en conséquence : son poste sera remis au renouvellement lors de l'Assemblée générale annuelle (pour la durée restant à courir).

c) **Mesures disciplinaires** :

Suite à la publication (le 19 avril 2017) par la Présidente d'un post rappelant que AFPROSELK était un club de race affilié au LOOF ainsi que les devoirs des clubs de race et de ses administrateurs dont la présidence et invitant, par voie de conséquence, les éventuels postulants ou adhérents qui n'en acceptent pas les objectifs « à ne pas rejoindre le club ou à ne pas renouveler leur cotisation », plusieurs adhérents ont, par leur expression, porté publiquement atteinte à l'image du club.

Sur la page « Selkirk et Vous », Fabienne MATHIS, secrétaire du Club, a annoncé publiquement sa démission. Les plus actifs des contributeurs² se sont relayés toute la nuit jusqu'à 4h14 le lendemain matin, ce qui constitue un harcèlement.

Parallèlement, elle informait la Présidente par message privé MSN qu'un groupe d'éleveurs adhérents qui la soutenaient envisageait la continuation du club « sans l'actuelle Présidente » au motif de son « intransigeance » puisque « le Club existait quand même grâce aux cotisations », oubliant que c'est précisément le respect du cahier des charges des clubs de race par AFPROSELK (notamment la promotion du SQR et l'organisation des « Spéciales d'élevage) qui permet à AFPROSELK de recevoir une subvention de soutien de la part du LOOF d'un montant de 450€ depuis l'année 2016.

Conformément aux articles 7 et 11 des Statuts, le Conseil d'administration devrait se prononcer sur des mesures disciplinaires contre ceux qui ont formulé des propos injurieux mettant en cause l'honnêteté et l'intégrité de la Présidente du club et porté atteinte au crédit du club sur les pages Facebook « Selkirk et vous » (groupe privé) et « Afproselk » (groupe public).

Si la Présidente reconnaît avoir eu des difficultés à passer d'un mode décisionnel à 3 personnes à un mode élargi à 6 personnes, elle comprend que les adhérents se sentent éloignés du centre de décision. Elle estime cependant que le faible nombre d'adhérents, l'absence d'investissement de l'ancienne Présidente et la défaillance des personnes qui avaient délégué pour « faire³ » ont entraîné que le club a quasiment été porté par elle pendant 4 ans.

Elle a donc proposé un mode de fonctionnement plus étroit entre membres du Bureau et membres du Conseil d'administration, en appui sur les Statuts et le Règlement intérieur (un conseil d'administration mensuel⁴ et des réunions de bureaux hebdomadaires) et la possibilité pour les adhérents de participer à des ateliers sur des thèmes d'intérêt général (animés par un ou plusieurs membres du conseil d'administration), comme par exemple : veille juridique et professionnelle, communication et web-site, élevage (bonnes pratiques,

² Dont, notamment : Céline Rebeix, Hélène Hanse, Audrey Chochois, ...

³ Refonte du site officiel du Club, préparation et engagements sur la Spéciale d'élevage de Birac-sur-Trec.

⁴ Contre 1 tous les trimestres statutairement.

AFPROSELK CA 2017.04.26
P4

félinotechnie, évolution de la race), Compétences déléguées par le LOOF (standard, promotion du SQR, spéciales d'élevage, etc.) et/ou tout autre thème d'intérêt général. Les travaux de ces groupes seraient systématiquement remontés en conseil d'administration pour publication des travaux.

Par souci d'apaisement, le post en question a été supprimé de la page Facebook dès le 24 avril 2017.

Fabienne MATHIS ne répond plus (depuis le 20 avril) à aucune sollicitation par sms, messagerie téléphonique de la part de la Présidente, ni depuis cette date aux courriers électroniques adressés depuis l'adresse du club (secretariat-afproselk@orange.fr) ou aux messages privés envoyés par messagerie MSN sur son compte Facebook (<https://www.facebook.com/profile.php?id=100010785273266>).

Cette question sera soumise à un prochain conseil d'administration et, au plus tard, au conseil préparatoire à l'assemblée générale ordinaire.

3/ Organisation d'une première spéciale d'élevage dans le courant du premier semestre 2018 :

Statutairement, en tant que Club de race, nous sommes astreints à une spéciale d'élevage tous les deux ans. Cette spéciale doit réunir un nombre significatif de représentants de la race, le seuil minimum en jugement étant fonction des naissances de l'année précédente. En 2016, le nombre était de 30 chats... en 2017, il est descendu à 16 chats.

Il n'empêche que ces spéciales permettent :

- de faire le point de l'élevage français, tant en ce qui concerne la beauté qu'en ce qui concerne la qualité des sujets présentés (absence de défaut éliminatoire en exposition ou de maladie héréditaire) et meilleure aptitude à la reproduction,
- de consacrer auprès des acheteurs les efforts faits par les éleveurs inscrits dans ce processus de qualité (non obligatoire),
- de promouvoir, au niveau national (notamment, et pour la première fois cette année dans le cadre du « concours général agricole » au Salon de l'Agriculture 2017, le Trophée des reproducteurs LOOF) et à l'international, la filière d'élevage félin française.

Sachant qu'elles sont un pivot du Système de Qualification des Reproducteurs en ce que les « Excellents » obtenus à cette occasion ouvrent la voie au meilleur classement individuel (niveau 4) et aux niveaux « Elite B » et « Elite A » au titre de la descendance, elles doivent revêtir un caractère « Exceptionnel » et conserver leur caractère « qualifiant ». C'est pourquoi, AFPROSELK a pris le parti de faire juger les spéciales par des Juges LOOF qui sont également TICA et éventuellement d'autres fédérations internationales (WCF, ... éventuellement FIFé) ou nationales et supranationales (GCCF, CFA...).

Dans l'intérêt général des races considérées, ces spéciales doivent être organisées à des périodes et en des lieux accessibles au plus grand nombre d'éleveurs de la race (et pas seulement aux seuls adhérents) et offrant les meilleures conditions de logistique (aménagement de salles) et d'accueil des exposants (hébergement) sans pour autant déséquilibrer la variété des races félines offertes par l'association organisatrice au public.

Pour notre part, nous sommes engagés auprès de l'UFICA (qui nous a aidés à la création du Club) pour l'exposition de Charleville-Mézières en novembre 2018... et, en tant qu'affilié

AFPROSELK CA 2017-01h.26
PS



à l'AFPL (qui nous a parrainé auprès du LOOF), AFPROSELK devrait statutairement (ce qui a été le cas jusqu'à présent) s'adosser aux expositions organisées par l'AFPL.

Compte tenu, cependant, de la dispersion des éleveurs de Selkirk sur le territoire national, il nous faut prévoir une spéciale dans le sud de la France pour le 1^{er} semestre 2018 qui ne se tienne pas aux dates retenues (ou à une date trop proche en amont ou aval) par l'AFPL et le Catimini Club (affilié à la TICA) pour leurs propres manifestations.

Ceci exclut de fait l'Exposition de Cuers (près de Toulon) qui se tient le week-end du Paris Animal Show, le week-end des 13 et 14 janvier 2018 que l'AFPL organisera.

Le Conseil d'Administration (à l'unanimité) **donne mandat à la Présidente pour pressentir un club du Sud de la France répondant à nos exigences de jugement** (jugement traditionnel par juge LOOF et TICA) **et aux contraintes d'accueil, d'hébergement** et de présentation d'une significative variété de représentation des races félines...

Le Conseil d'administration est levé le 27/04/2017 à 00:58.

Le 27 / 04 / 2017 La secrétaire :  Florence PRUVOST-DEWEVRE	Le 27 / 04 / 2017 La présidente :  Françoise BOVAIS-LIEGEOIS
--	--

AFPROSELK CA 2017.04.26
P5